

États financiers de

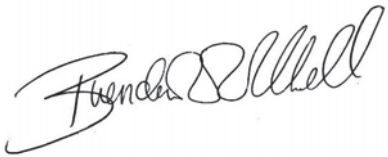
CALDWELL CANADIAN VALUE MOMENTUM FUND

31 décembre 2019 et 2018

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers audités ci-joints ont été préparés par **Caldwell Investment Management Ltd.** en sa qualité de fiduciaire de la fiducie. Le fiduciaire de la fiducie est responsable de l'information et des déclarations contenues dans ces états financiers audités.

Le fiduciaire maintient des procédés appropriés afin de s'assurer que l'information financière est pertinente et fiable. Les états financiers audités ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière et ils comprennent certains montants fondés sur des estimations et des jugements du fiduciaire. Les principales méthodes comptables que le fiduciaire estime appropriées pour la fiducie sont décrites à la note 3 des états financiers audités.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Brenda Bell". The signature is written in a cursive, flowing style.

Au nom du fiduciaire

Date : Le 26 mars 2020

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux porteurs de parts de
Caldwell Canadian Value Momentum Fund (le « Fonds »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2019 et 2018, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2019 et 2018, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent du rapport de la direction sur le rendement du Fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations, et nous n'exprimons ni n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport de la direction sur le rendement du Fonds avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés
Le 26 mars 2020

CALDWELL CANADIAN VALUE MOMENTUM FUND

31 décembre 2019

Table des matières

États de la situation financière	1
États du résultat global	2
États des variations de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	3
Tableaux des flux de trésorerie	4
Annexe du portefeuille	5
Notes annexes	6 – 14

CALDWELL CANADIAN VALUE MOMENTUM FUND

États de la situation financière Aux 31 décembre 2019 et 2018

	31 décembre 2019	31 décembre 2018
ACTIF		
Actifs courants		
Trésorerie	5 182 128 \$	26 282 697 \$
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net (note 5)	48 535 786	22 182 683
Dividendes à recevoir	62 088	54 072
Montants à recevoir relativement aux placements vendus	—	417 542
Charges payées d'avance	55 310	15 113
Montant à recevoir du gestionnaire	35 488	36 548
Souscriptions à recevoir	39 504	106
	<u>53 910 304</u>	<u>48 988 761</u>
PASSIF		
Passifs courants		
Charges à payer	104 996	71 104
Frais de gestion à payer (note 6)	35 330	29 653
Honoraires liés au rendement à payer (note 6)	2 641	25 121
Rachats à payer	166 710	—
	<u>309 677</u>	<u>125 878</u>
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	<u>53 600 627 \$</u>	<u>48 862 883 \$</u>
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par série		
Série D	139 666 \$	— \$
Série F	33 830 557	32 206 212
Série A*	19 630 404	16 656 671
	<u>53 600 627 \$</u>	<u>48 862 883 \$</u>
Nombre de parts rachetables en circulation (note 8)		
Série D	8 952	—
Série F	1 857 538	2 046 514
Série A*	1 256 679	1 226 779
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part		
Série D	15,60 \$	— \$
Série F	18,21	15,74
Série A*	15,62	13,58

*Auparavant appelées parts de série O

Approuvé au nom de Caldwell Investment Management Ltd., gestionnaire et fiduciaire du Fonds,



Brendan T.N. Caldwell, président

CALDWELL CANADIAN VALUE MOMENTUM FUND

États du résultat global

Pour les exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018

	2019	2018
Produits		
Dividendes	441 297 \$	485 562 \$
Produits d'intérêts aux fins des distributions	19 648	-
Profit de change sur les devises et les autres actifs nets	-	5
Profit (perte) réalisé(e) à la vente de placements	1 276 012	(1 833 163)
Variation de la plus-value (moins-value) latente des placements et des devises	6 156 833	(1 217 547)
	<u>7 893 790</u>	<u>(2 565 143)</u>
Charges		
Frais de gestion (note 6)	381 243	333 379
Coûts de transaction (note 7)	273 957	253 593
Frais d'administration	149 401	132 919
Honoraires d'audit	60 341	49 493
Frais juridiques	44 875	24 404
Droits de garde	15 193	12 506
Frais de dépôt	8 202	7 969
Honoraires du comité d'examen indépendant	5 601	4 709
Honoraires liés au rendement (note 6)	2 641	25 121
	<u>941 454</u>	<u>844 093</u>
Déduire : remboursement des charges (note 6)	47 193	36 475
	894 261	807 618
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	<u>6 999 529 \$</u>	<u>(3 372 761) \$</u>
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par série		
Série D	(1 737) \$	-
Série F	4 395 665	(2 271 785)
Série A*	2 605 601	(1 100 976)
	<u>6 999 529 \$</u>	<u>(3 372 761) \$</u>
Nombre moyen pondéré de parts rachetables en circulation au cours de l'exercice		
Série D	8 952	-
Série F	1 732 928	1 651 325
Série A*	1 274 225	1 092 357
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part		
Série D	(0,19) \$	-
Série F	2,54	(1,38)
Série A*	2,04	(1,01)

*Auparavant appelées parts de série O

CALDWELL CANADIAN VALUE MOMENTUM FUND

États des variations de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables

Pour les exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018

	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables au début de l'exercice	Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	Produit de l'émission de parts rachetables	Rachat de parts rachetables	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la fin de l'exercice
31 décembre 2019					
Série D	– \$	(1 737) \$	141 403 \$	– \$	139 666 \$
Série F	32 206 212	4 395 665	11 594 035	(14 365 355)	33 830 557
Série A*	16 656 671	2 605 601	4 472 517	(4 104 385)	19 630 404
	<u>48 862 883 \$</u>	<u>6 999 529 \$</u>	<u>16 207 955 \$</u>	<u>(18 469 740) \$</u>	<u>53 600 627 \$</u>

*Auparavant appelées parts de série O

	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables au début de l'exercice	Diminution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	Produit de l'émission de parts rachetables	Rachat de parts rachetables	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la fin de l'exercice
31 décembre 2018					
Série F	15 860 037 \$	(2 271 785) \$	23 409 433 \$	(4 791 473) \$	32 206 212 \$
Série O	11 594 667	(1 100 976)	8 224 676	(2 061 696)	16 656 671
	<u>27 454 704 \$</u>	<u>(3 372 761) \$</u>	<u>31 634 109 \$</u>	<u>(6 853 169) \$</u>	<u>48 862 883 \$</u>

Se reporter aux notes annexes.

CALDWELL CANADIAN VALUE MOMENTUM FUND

Tableaux des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018

	2019	2018
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) :		
Activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	6 999 529 \$	(3 372 761) \$
Ajustements pour tenir compte des éléments suivants		
Coûts de transaction	–	9 850
(Profit) perte réalisé(e) à la vente de placements	(1 276 012)	1 833 163
Variation de la (plus-value) moins-value latente des placements et des devises	(6 156 833)	1 217 547
Profit de change sur les devises et les autres actifs nets	–	(5)
Augmentation des dividendes à recevoir	(8 016)	(25 857)
Diminution (augmentation) des montants à recevoir relativement aux placements vendus	417 542	(215 622)
Augmentation des charges payées d'avance	(40 197)	(15 113)
Diminution (augmentation) du montant à recevoir du gestionnaire	1 060	(3 697)
(Augmentation) diminution des souscriptions à recevoir	(39 398)	29 524
Augmentation des charges à payer	33 892	24 222
Augmentation des frais de gestion à payer	5 677	10 140
Diminution des honoraires liés au rendement à payer	(22 480)	(297 310)
Augmentation (diminution) des rachats à payer	166 710	(62 390)
Diminution des montants à payer relativement aux placements acquis	–	(765 954)
Produit de la vente de placements	27 454 326	46 815 601
Achat de placements	(46 374 584)	(54 841 535)
Flux de trésorerie affectés aux activités d'exploitation	<u>(18 838 784)</u>	<u>(9 660 197)</u>
Activités de financement		
Produit de l'émission de parts rachetables	16 019 845	31 395 348
Montant payé au rachat de parts rachetables	(18 281 630)	(6 614 408)
Flux de trésorerie (affectés aux) provenant des activités de financement	<u>(2 261 785)</u>	<u>24 780 940</u>
(Diminution) augmentation de la trésorerie au cours de l'exercice	(21 100 569)	15 120 743
Profit de change sur la trésorerie	–	5
Trésorerie au début de l'exercice	<u>26 282 697</u>	<u>11 161 949</u>
Trésorerie (y compris les devises) à la fin de l'exercice	<u>5 182 128 \$</u>	<u>26 282 697 \$</u>
Information supplémentaire*		
Intérêts versés	10 \$	30 \$
Intérêts reçus	17 138	–
Dividendes reçus, déduction faite des retenues d'impôt à la source	418 875	459 705

* Incluse dans les « Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation ».

CALDWELL CANADIAN VALUE MOMENTUM FUND

Annexe du portefeuille

Au 31 décembre 2019

Nombre d'actions/ de parts	Placements détenus	Coût moyen	Juste valeur	% de la valeur liquidative
Actions canadiennes				
145 100	Groupe Aecon Inc.	2 712 367 \$	2 542 152 \$	4,74
73 400	Air Canada	2 843 243	3 560 634	6,64
82 600	Alimentation Couche-Tard Inc.	3 003 935	3 403 946	6,35
16 200	Boyd Group Income Fund	2 943 670	3 272 400	6,11
46 800	Brookfield Asset Management Inc.	3 108 107	3 511 404	6,55
31 520	Cargojet Inc.	2 155 969	3 256 962	6,08
32 800	CGI Inc.	2 756 560	3 564 376	6,65
282 600	Element Fleet Management Corp.	2 530 719	3 134 034	5,85
81 700	Empire Co., Ltd.	2 574 138	2 488 582	4,64
23 600	Equitable Group Inc.	2 635 465	2 580 660	4,81
9 800	goeasy Ltd.	489 248	681 590	1,27
29 100	Kirkland Lake Gold Ltd.	1 286 773	1 665 684	3,11
115 800	Major Drilling Group International Inc.	770 611	656 586	1,22
57 200	Metro Inc.	2 706 415	3 065 348	5,72
181 700	North American Construction Group Ltd.	1 251 405	2 859 958	5,34
78 000	Corporation Pétroles Parkland	3 389 039	3 721 380	6,94
228 800	Real Matters Inc.	2 575 732	2 818 816	5,26
172 200	Wesdome Gold Mines Ltd.	1 210 059	1 751 274	3,27
		<u>40 943 455</u>	<u>48 535 786</u>	<u>90,55</u>
Total des placements détenus		40 943 455	48 535 786	90,55
Commissions et autres coûts de transaction liés au portefeuille		(3 985)	–	–
Placements nets détenus		<u>40 939 470 \$</u>	48 535 786	90,55
Autres actifs, montant net			<u>5 064 841</u>	<u>9,45</u>
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables			<u>53 600 627 \$</u>	<u>100,00</u>

CALDWELL CANADIAN VALUE MOMENTUM FUND

Notes annexes

31 décembre 2019 et 2018

1. CONSTITUTION DU FONDS

Caldwell Canadian Value Momentum Fund (le « Fonds ») est une fiducie d'investissement à capital variable créée en vertu des lois de la province de l'Ontario, conformément à une déclaration de fiducie datée du 8 août 2011 et modifiée le 25 août 2016 (la « convention de fiducie »). Le Fonds est devenu un fonds commun de placement dont les titres sont offerts au public aux termes d'un prospectus simplifié daté du 20 juillet 2017. Caldwell Investment Management Ltd. (le « fiduciaire » ou le « gestionnaire »), une société par actions constituée en vertu des lois de la province de l'Ontario, est le fiduciaire et le gestionnaire du Fonds. Le gestionnaire est responsable de la gestion du Fonds et de son portefeuille ainsi que de l'administration courante du Fonds. Le gestionnaire est une filiale entièrement détenue de Caldwell Financial Ltd. Le Fonds a commencé ses activités le 8 août 2011.

Le 19 juillet 2019, le Fonds a commencé à offrir des parts de série D à l'intention des investisseurs qui effectuent des achats par l'entremise de services de courtiers exécutants.

L'adresse du siège social du Fonds est 150, rue King Ouest, bureau 1702, C.P. 47, Toronto (Ontario) M5H 1J9.

Les présents états financiers ne rendent compte que des actifs, des passifs, des produits et des charges du Fonds et ne comprennent pas les actifs, les passifs, les produits et les charges du gestionnaire.

La déclaration de fiducie qui régit le Fonds a été modifiée le 19 juillet 2019 afin de redésigner les parts de série O du Fonds à titre de parts de série A, entre autres modifications.

Le Fonds est autorisé à émettre un nombre illimité de parts rachetables d'une même série qui donnent droit égal, à tous les égards, à une part proportionnelle de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Fonds. Toutes les parts rachetables du Fonds sont rachetables au gré des porteurs de parts.

L'objectif de placement du Fonds est de dégager une croissance du capital en investissant dans un panier concentré d'actions canadiennes présentant le plus grand potentiel de gains de capital sur une période de détention modérée.

2. MODE DE PRÉSENTATION

Ces états financiers ont été établis selon les Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS ») applicables lors de la préparation des états financiers annuels.

Les présents états financiers annuels ont été préparés selon la méthode du coût historique, à l'exception des actifs financiers et des passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net qui sont présentés à la juste valeur. Les méthodes comptables appliquées aux présents états financiers annuels sont basées sur les normes IFRS publiées et en vigueur en date du 31 décembre 2019.

CALDWELL CANADIAN VALUE MOMENTUM FUND

Notes annexes

31 décembre 2019 et 2018

3. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Évaluation

La juste valeur des actifs et des passifs financiers qui sont négociés sur des marchés actifs (comme des dérivés et des titres cotés en bourse) est déterminée selon les cours du marché. Conformément aux dispositions des documents de placement du Fonds, les positions de placement sont évaluées en fonction du dernier cours du marché pour déterminer l'actif net par part aux fins de souscription et de rachat. Aux fins de la présentation de l'information financière, le Fonds utilise le dernier cours du marché des actifs financiers et des passifs financiers lorsque le dernier cours est compris dans l'écart acheteur-vendeur à la date en question. Lorsque le dernier cours n'est pas compris dans l'écart acheteur-vendeur, le gestionnaire détermine le cours compris dans l'écart acheteur-vendeur qui reflète le mieux la juste valeur compte tenu des faits et circonstances particuliers applicables.

Classement

Depuis le 1^{er} janvier 2018, le Fonds classe ses placements dans des titres de créance, de capitaux propres et des instruments dérivés comme étant des actifs et des passifs financiers à la JVRN.

Le Fonds classe ses placements comme étant à la JVRN en fonction du modèle économique qu'il suit pour la gestion de ces actifs financiers conformément à sa stratégie de placement documentée. Le portefeuille de placements est géré, et le rendement est évalué sur la base de la juste valeur. Le portefeuille de placements n'est ni détenu afin d'en percevoir des flux de trésorerie contractuels ni détenu afin de percevoir des flux de trésorerie contractuels et de vendre des actifs financiers. Le Fonds s'intéresse d'abord à la juste valeur et c'est cette information qu'il utilise pour évaluer le rendement des actifs et prendre des décisions.

Le Fonds comptabilise les instruments financiers à la juste valeur lors de la comptabilisation initiale, majorés des coûts de transaction dans le cas des instruments financiers évalués au coût amorti. Les achats et les ventes d'actifs financiers normalisés sont comptabilisés à la date de la transaction. Les placements du Fonds ont été classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net. L'obligation du Fonds relative à l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables est présentée à la valeur de rachat. Tous les autres actifs et passifs financiers sont classés comme étant ultérieurement évalués au coût amorti. Selon cette méthode, les actifs et les passifs financiers tiennent compte du montant à recevoir ou à verser, actualisé, le cas échéant, au taux d'intérêt effectif du contrat. Un actif financier est classé comme étant ultérieurement évalué au coût amorti seulement s'il répond aux deux critères ci-dessous :

- i) la détention de l'actif s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels;
- ii) les conditions contractuelles donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Le Fonds utilise les mêmes méthodes comptables lorsqu'il évalue sa valeur liquidative pour les transactions avec les porteurs de parts et lorsqu'il évalue la juste valeur de ses placements et de ses dérivés.

Comptabilisation/décomptabilisation

Le Fonds comptabilise les actifs ou les passifs financiers désignés comme des titres détenus à des fins de transaction à la date de la transaction, soit la date d'engagement de l'achat ou de la vente à découvert des instruments. À partir de cette date, les profits et les pertes découlant des changements de la juste valeur des actifs ou des passifs du Fonds sont comptabilisés dans l'état du résultat global.

Les autres actifs financiers sont décomptabilisés uniquement lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à cet actif financier arrivent à expiration ou si le Fonds transfère la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de cet actif à une autre entité. Le Fonds décomptabilise les passifs financiers si et seulement si les obligations dudit Fonds sont éteintes, annulées ou arrivent à expiration.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés et sont inclus au poste « Coûts de transaction » dans l'état du résultat global. Les coûts de transaction sont des coûts marginaux directement liés à l'acquisition, à l'émission ou à la vente d'un placement. Ces coûts comprennent les honoraires et commissions versées aux représentants, aux conseillers, aux courtiers et aux maisons de courtage, les frais imposés par les agences réglementaires et les bourses de valeurs, et les taxes et autres droits exigibles sur les transferts de valeurs. Le coût des placements pour chaque titre est déterminé selon la méthode du coût moyen.

CALDWELL CANADIAN VALUE MOMENTUM FUND

Notes annexes

31 décembre 2019 et 2018

3. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Opérations de placement et comptabilisation des produits

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de transaction. Les produits d'intérêts sont comptabilisés quotidiennement et les produits de dividende sont comptabilisés à la date ex-dividende. Les profits et les pertes réalisés découlant des opérations de placement sont calculés selon la méthode du coût moyen et sont inclus dans les états du résultat global.

Les produits d'intérêts aux fins des distributions présentés dans les états du résultat global représentent le taux d'intérêt nominal reçu par le Fonds comptabilisé selon la méthode de la comptabilité d'engagement. Le Fonds n'amortit pas les primes versées ou les escomptes reçus à l'achat de titres à revenu fixe, sauf en ce qui a trait aux obligations à coupon zéro, qui sont amorties de façon linéaire et incluses dans les états du résultat global.

Le profit (la perte) réalisé(e) à la vente de placements et la plus-value (moins-value) latente sur les placements sont calculé(e)s selon le coût moyen et sont comptabilisés dans les états du résultat global. Le coût moyen ne comprend pas l'amortissement des primes ou des escomptes sur les titres à revenu fixe, sauf en ce qui a trait aux obligations à coupon zéro.

Conversion des devises

Les actifs et les passifs monétaires du Fonds sont convertis en dollars canadiens, la monnaie fonctionnelle du Fonds, au taux de change en vigueur à la date de l'état de la situation financière. Les éléments non monétaires sont convertis aux taux de change en vigueur au moment de l'acquisition des actifs ou de la prise en charge des obligations. Les profits et les pertes de change sont inclus dans les états du résultat global pour l'exercice. Les achats et les ventes de placements, les produits tirés des placements et les charges sont calculés aux taux de change en vigueur aux dates des transactions.

Les profits (pertes) de change réalisé(e)s et latent(e)s sur les placements sont inclus(es) dans les postes « Profit (perte) réalisé(e) à la vente de placements » et « Variation de la plus-value (moins-value) latente sur les placements et les devises », respectivement, dans les états du résultat global.

Évaluation des parts rachetables du Fonds

Les parts rachetables du Fonds sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part respective, telle qu'elle est déterminée à la date d'évaluation, moins les frais de rachat applicables. La date d'évaluation correspond à chaque jour ouvrable de la Bourse de Toronto. Pour calculer la valeur liquidative par part à la date d'évaluation, on divise la valeur liquidative du Fonds, soit la valeur de ses actifs moins la valeur de ses passifs, par le nombre total de parts rachetables du Fonds en circulation, respectivement.

Distributions

Le Fonds distribue ses produits nets tirés des placements et ses profits réalisés aux porteurs de parts sur une base annuelle. Ces distributions seront automatiquement réinvesties, à moins que le porteur de parts envoie au gestionnaire un avis écrit demandant de ne pas les réinvestir, avant le réinvestissement.

Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part

L'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part est calculé en divisant l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables d'une série précise de parts par le nombre total de parts de cette série précise en circulation à la fin de l'exercice.

Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part

L'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part est basée sur l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée à chaque série de parts rachetables, divisée par le nombre moyen pondéré de parts rachetables en circulation de cette série au cours de l'exercice.

Impôt sur le résultat

Le Fonds constitue une fiducie de fonds commun de placement aux fins de l'impôt sur le résultat et distribue annuellement la totalité de ses produits nets tirés des placements imposables et de ses gains en capital nets réalisés imposables. Le montant des gains en capital nets réalisés imposables disponible pour les distributions est diminué du montant des gains en capital nets que le Fonds retient afin de lui permettre d'utiliser en totalité les crédits d'impôt disponibles attribuables aux rachats au cours de l'exercice. Seuls les porteurs de parts paient de l'impôt relativement à ces produits et à ces gains en capital nets réalisés. Par conséquent, aucune charge liée à l'impôt au Canada n'a été inscrite dans les états financiers du Fonds.

Les retenues d'impôt sur les produits de dividende étrangers sont retenues à la source.

CALDWELL CANADIAN VALUE MOMENTUM FUND

Notes annexes

31 décembre 2019 et 2018

4. ESTIMATIONS ET JUGEMENTS COMPTABLES CRITIQUES

La préparation des états financiers conformément aux normes IFRS exige que la direction utilise des estimations comptables. Elle exige également que la direction exerce son jugement dans le processus d'application des méthodes comptables du Fonds. Les estimations sont évaluées de façon continue et basées sur l'expérience passée et sur d'autres facteurs, y compris les attentes liées à des événements futurs jugées comme étant raisonnables dans ces circonstances. La direction exerce son jugement pour déterminer la juste valeur de ses placements lorsque ceux-ci n'ont pas de prix coté sur un marché actif. Les techniques d'évaluation utilisées couramment par les intervenants du marché sont appliquées. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les principaux jugements et les principales estimations comptables du Fonds relativement à la préparation des états financiers sont présentés ci-dessous :

Classement et évaluation des placements et application de l'option liée à la juste valeur

En classant et en évaluant les instruments financiers détenus par le Fonds, le gestionnaire est tenu de porter des jugements importants quant à savoir si, oui ou non, les activités du Fonds sont de gérer son portefeuille de placements et d'évaluer le rendement sur la base de la juste valeur, et si les placements en portefeuille ne sont ni détenus pour percevoir des flux de trésorerie contractuels, ni détenus pour percevoir des flux de trésorerie contractuels et vendre des actifs financiers. Les jugements les plus importants ayant été portés comprennent l'évaluation et la détermination du modèle économique approprié permettant de décider que les placements du Fonds sont classés comme étant à la JVRN.

Monnaie fonctionnelle et de présentation

Le Fonds considère le dollar canadien, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel il exerce ses activités, comme sa monnaie fonctionnelle et de présentation. Le rendement du Fonds est évalué en dollars canadiens et ses liquidités sont gérées dans cette même monnaie.

5. INFORMATIONS SUR LA JUSTE VALEUR

Le total des placements du Fonds aux 31 décembre 2019 et 2018 est classé selon les trois niveaux de la hiérarchie des justes valeurs, comme suit :

Hiérarchie des justes valeurs

Les trois niveaux de la hiérarchie des justes valeurs sont les suivants :

Niveau 1 : Les instruments financiers classés au niveau 1 sont évalués en utilisant les prix cotés (non ajustés) sur les marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques.

Niveau 2 : Les instruments financiers classés au niveau 2 sont évalués au moyen de données d'entrée autres que les prix cotés indiqués pour le niveau 1 qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement (c.-à-d. prix) ou indirectement (c.-à-d. dérivés du prix), y compris les données d'entrée sur des marchés qui ne sont pas considérés comme actifs.

Niveau 3 : Les instruments financiers classés au niveau 3 sont évalués au moyen des données d'entrée qui ne sont pas observables sur le marché (données d'entrée non observables).

	Actifs financiers à la juste valeur au 31 décembre 2019			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Titres de capitaux propres	48 535 786	–	–	48 535 786
	48 535 786	–	–	48 535 786

	Actifs financiers à la juste valeur au 31 décembre 2018			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Titres de capitaux propres	22 182 683	–	–	22 182 683
	22 182 683	–	–	22 182 683

Il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux au cours des exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018.

CALDWELL CANADIAN VALUE MOMENTUM FUND

Notes annexes

31 décembre 2019 et 2018

6. FRAIS DE GESTION, HONORAIRES LIÉS AU RENDEMENT ET CHARGES D'EXPLOITATION

Frais de gestion

À titre de rémunération pour les services de gestion, le Fonds paie des frais de gestion (les « frais de gestion ») au gestionnaire relativement à chaque série de parts rachetables du Fonds. Les frais de gestion sont calculés et comptabilisés quotidiennement et payables mensuellement à terme échu.

De plus, le Fonds paiera des frais de courtage allant jusqu'à 0,50 % à Caldwell Securities Ltd (« CSL »), une partie liée, de façon à ce que le montant maximal des frais de gestion et de courtage, ensemble, n'excède pas 1,50 % pour les parts de série A, 1,25 % pour les parts de série D, 1,00 % pour les parts de série F et 0,75 % pour les parts de série I (se reporter à la note 7).

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, le Fonds a engagé des frais de gestion de 381 243 \$ (31 décembre 2018 – 333 379 \$) et le Fonds a comptabilisé des frais de gestion à payer de 35 330 \$ (31 décembre 2018 – 29 653 \$).

Honoraires liés au rendement

Le gestionnaire a droit à des honoraires liés au rendement correspondant à 20 % de toute croissance par rapport au rendement minimal de référence (15 % en ce qui concerne la série I). Le rendement minimal de référence du Fonds est le rendement de l'indice S&P/TSX (rendement total). Les honoraires liés au rendement sont calculés et comptabilisés quotidiennement et payés annuellement à la dernière date d'évaluation de l'exercice, plus les taxes applicables.

Le rendement du Fonds doit être positif pour que les honoraires liés au rendement s'appliquent. Dans tous les cas, le paiement des honoraires liés au rendement ne doit jamais faire diminuer le rendement net du Fonds en deçà de zéro, auquel cas seulement une partie des honoraires liés au rendement serait payée. Si le gestionnaire ne réussit pas à procurer un rendement équivalent au rendement minimal de référence au cours d'un exercice donné, il doit combler l'écart au cours de l'exercice suivant afin de pouvoir recevoir des honoraires liés au rendement. Les honoraires liés au rendement sont comptabilisés à chaque date d'évaluation et sont payés annuellement à la dernière date d'évaluation de l'exercice.

Au moment du rachat des parts rachetables d'une série précise, la tranche comptabilisée des honoraires liés au rendement qui se rapportent aux parts rachetées de cette série sera à payer par le Fonds à la fin du mois au cours duquel survient le rachat.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, le Fonds a engagé des honoraires liés au rendement de 2 641 \$ (31 décembre 2018 – 25 121 \$) et le Fonds a comptabilisé des honoraires liés au rendement à payer de 2 641 \$ (31 décembre 2018 – 25 121 \$).

Charges d'exploitation et remboursement de charges

Le Fonds est responsable du paiement de la totalité des charges ayant trait à son exploitation et à la conduite de ses activités, notamment les frais juridiques, les honoraires d'audit, les honoraires du fiduciaire, les droits de garde, l'impôt, les commissions de courtage, les droits de dépôt réglementaires, les frais d'exploitation et d'administration, les frais liés aux services aux investisseurs, ainsi que les coûts des rapports financiers et des autres rapports.

Le gestionnaire a convenu d'absorber les coûts excédant 0,5 % par année de la valeur liquidative du Fonds à la fin d'une période financière. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, une tranche de 47 193 \$ (31 décembre 2018 – 36 475 \$) des charges du Fonds a été remboursée par le gestionnaire. Le Fonds est responsable de l'impôt sur le résultat ou des taxes d'accise et des commissions de courtage liées aux transactions dans le portefeuille qui ne concernent pas CSL.

CALDWELL CANADIAN VALUE MOMENTUM FUND

Notes annexes

31 décembre 2019 et 2018

7. COMMISSIONS ET TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Le gestionnaire et Caldwell Securities Ltd., un courtier, sont tous deux des filiales entièrement détenues de Caldwell Financial Ltd. Les coûts de transaction suivants ont été payés à Caldwell Securities Ltd. au cours des exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018.

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
	\$	\$
Caldwell Canadian Value Momentum Fund	245 590	229 391

Les commissions et les autres coûts de transaction liés au portefeuille sont des coûts engagés dans le cadre de l'acquisition, de l'émission ou de la vente d'actifs ou de passifs financiers. Des commissions peuvent être versées aux maisons de courtage qui fournissent certains services autres que des services d'exécution d'ordres, ou qui paient pour ces services, ce qui peut inclure les services liés à la recherche et à l'analyse de placements et à la production des rapports connexes, ainsi que les bases de données et les logiciels nécessaires à ces services. Le cas échéant et s'il est possible d'en déterminer le montant, la valeur des services fournis par des tiers ayant été payés par des courtiers au nom du Caldwell Canadian Value Momentum Fund au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 s'est élevée à néant (31 décembre 2018 – néant). La valeur de certains services exclusifs fournis par des courtiers ne peut être estimée raisonnablement.

Le gestionnaire a reçu des frais de gestion et des honoraires liés au rendement, tel qu'il est indiqué à la note 6.

8. PARTS RACHETABLES DU FONDS

Le Fonds est autorisé à émettre un nombre illimité de parts rachetables pouvant être émises en un nombre illimité de séries, chaque part représentant un droit de bénéficiaire égal et indivis dans l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Fonds. Chaque part de chaque série donne un droit de vote au porteur et lui permet de bénéficier à parts égales de toutes les distributions versées par le Fonds, le cas échéant. Les parts rachetables d'une série peuvent être consolidées ou subdivisées par le gestionnaire.

Les parts rachetables du Fonds peuvent être déposées aux fins de rachat sur une base quotidienne, le prix de rachat par série par part correspondant à la valeur liquidative par part de la série calculée à la fermeture des bureaux à la date de rachat.

Le tableau suivant présente un résumé des variations des parts en circulation du Fonds au cours des exercices.

	Parts rachetables au début de l'exercice	Parts rachetables émises	Parts rachetables rachetées	Parts rachetables à la fin de l'exercice
2019				
Série D	–	8 952	–	8 952
Série F	2 046 514	654 619	(843 595)	1 857 538
Série A*	1 226 779	300 426	(270 526)	1 256 679
2018				
Série F	951 655	1 385 351	(290 492)	2 046 514
Série O	802 402	564 844	(140 467)	1 226 779

* Auparavant appelées les parts de série O

Informations à fournir sur le capital

Le capital du Fonds est composé des parts rachetables émises. Les parts rachetables donnent droit aux distributions, le cas échéant, ainsi qu'au paiement d'une quote-part basée sur la valeur liquidative par part de série du Fonds au moment du rachat. Le Fonds n'a aucune restriction ni exigence en matière de capital au titre de la souscription et du rachat de parts. Les variations pertinentes sont présentées aux états des variations de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables. Conformément à ses stratégies et objectifs de placement et à ses pratiques de gestion des risques présentées à la note 10, le Fonds compte investir les souscriptions reçues dans des placements appropriés, tout en conservant suffisamment de liquidités pour répondre aux demandes de rachat. Ces liquidités peuvent être accrues au besoin au moyen de cessions de placements.

CALDWELL CANADIAN VALUE MOMENTUM FUND

Notes annexes

31 décembre 2019 et 2018

9. SITUATION FISCALE

Imposition des fiducies de fonds commun de placement à capital variable

Le Fonds constitue une fiducie de fonds commun de placement en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Aux fins de l'impôt sur le résultat, l'exercice du Fonds se termine le 15 décembre. Les états financiers du Fonds n'incluent pas de charge d'impôt sur le résultat puisque tout revenu de placement net, y compris les gains en capital, est distribué aux porteurs de parts au cours de l'exercice ou est distribuable aux porteurs de parts et imposable entre leurs mains. L'impôt sur les gains en capital non versés aux porteurs de parts est recouvrable selon un calcul reposant sur le rachat de parts de chaque Fonds. Les pertes fiscales ne sont pas déductibles pour les porteurs de parts, mais le Fonds peut les reporter en avant comme le permet la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). L'impôt sur les produits de dividende étrangers est retenu à la source.

Report en avant de pertes

Les pertes en capital nettes réalisées du Fonds peuvent être reportées en avant pour une période indéfinie afin de réduire les gains en capital nets réalisés futurs. Les pertes en capital brutes du Fonds à la fin de chacun des exercices s'établissaient comme suit :

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
	\$	\$
Caldwell Canadian Value Momentum Fund	814 603	814 603

Les pertes autres qu'en capital peuvent être reportées en avant afin de réduire le bénéfice imposable pendant une période maximale de 20 ans. Les pertes autres qu'en capital du Fonds à la fin de chacun des exercices s'établissaient comme suit :

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
	\$	\$
Caldwell Canadian Value Momentum Fund	652 657	443 873

10. GESTION DU CAPITAL ET RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Gestion du capital

Le Fonds définit son capital comme l'actif net ou les capitaux propres, qui se composent principalement de ses placements. Chaque Fonds gère ses placements conformément à ses objectifs de placement, et aucun n'est assujéti à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur.

Gestion du risque financier

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers types de risques associés aux instruments financiers et aux marchés dans lesquels il investit directement. Le gestionnaire cherche à réduire au minimum les effets néfastes potentiels de ces risques sur le rendement du Fonds en ayant recours à des conseillers professionnels d'expérience, en suivant sur une base quotidienne les positions du Fonds et les événements du marché et en diversifiant le portefeuille de placements conformément aux objectifs de placement.

Afin de faciliter la gestion des risques, le gestionnaire utilise également des lignes directrices internes pour surveiller les activités de placement du Fonds, et il assure le suivi de la conformité à la stratégie de placement du Fonds. Les rubriques qui suivent présentent un sommaire des principaux risques.

Autres risques de prix

Les autres risques de prix correspondent au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent du fait des variations des prix du marché (autres que celles découlant des risques de taux d'intérêt ou de change). Les placements du Fonds sont assujétiés aux fluctuations normales du marché et aux risques inhérents à l'investissement dans des marchés financiers. Le risque maximal découlant des instruments financiers détenus par le Fonds est déterminé par la juste valeur des instruments financiers, qui est présentée dans l'annexe du portefeuille.

Au 31 décembre 2019, si la valeur de marché des placements du Fonds avait augmenté ou diminué de 10 %, toutes les autres variables demeurant constantes, l'actif net aurait augmenté ou diminué d'environ 4 853 579 \$ (31 décembre 2018 – 2 218 268 \$). Les résultats réels pourraient différer significativement de cette analyse.

CALDWELL CANADIAN VALUE MOMENTUM FUND

Notes annexes

31 décembre 2019 et 2018

10. GESTION DU CAPITAL ET RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que le Fonds ne soit pas en mesure de régler ou de respecter ses obligations en temps opportun ou à un prix raisonnable.

L'exposition du Fonds au risque de liquidité est concentrée dans le rachat périodique de parts en trésorerie. Le Fonds investit principalement dans des titres qui sont négociés sur des marchés actifs et peut facilement liquider ces positions, au besoin, pour répondre à ses besoins en trésorerie.

Tous les passifs financiers ont une échéance de un à trois mois.

Risque de change

Le Fonds peut investir dans des titres libellés en monnaies autres que sa monnaie de présentation. Le Fonds est donc exposé au risque que le taux de change de la monnaie de présentation, le dollar canadien, par rapport aux autres monnaies varie d'une manière qui pourrait avoir une incidence défavorable sur la valeur comptabilisée pour cette part des actifs du Fonds.

Le Fonds ne détient aucun montant en trésorerie libellé en monnaies autres que le dollar canadien, qui est la monnaie fonctionnelle du Fonds. Par conséquent, le Fonds n'était pas exposé à un risque de change important au 31 décembre 2019 ni au 31 décembre 2018.

Risque de taux d'intérêt

La majorité des actifs et passifs financiers du Fonds ne portent pas intérêt. Par conséquent, le Fonds n'était pas exposé à un risque important découlant des fluctuations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché au 31 décembre 2019 ni au 31 décembre 2018.

Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne s'acquitte pas d'une obligation ou d'un engagement qu'elle a conclu avec le Fonds.

Le risque de crédit est principalement concentré dans les placements que le Fonds fait dans des instruments de créance et des dérivés. La juste valeur des instruments de créance et des dérivés tient compte de la solvabilité de l'émetteur et correspond par conséquent au risque de crédit maximal auquel s'expose le Fonds.

Toutes les transactions sur titres cotés effectuées par le Fonds sont réglées ou payées à la livraison par l'entremise de courtiers approuvés. Le risque de défaillance est considéré comme minime, puisque la livraison de titres vendus n'est faite qu'après la réception du paiement par le courtier. Le paiement pour un achat est fait une fois que le courtier a reçu les titres. La transaction échouera si l'une des parties ne respecte pas son obligation.

Au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2018, le Fonds ne détenait aucun placement important dans des instruments de créance ou des dérivés.

CALDWELL CANADIAN VALUE MOMENTUM FUND

Notes annexes

31 décembre 2019 et 2018

10. GESTION DU CAPITAL ET RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

Risque de concentration

Le tableau ci-dessous présente la répartition des placements du Fonds par secteur économique en pourcentage de l'actif net au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2018.

	31 décembre 2019		31 décembre 2018	
	Pourcentage de l'actif net	Juste valeur	Pourcentage de l'actif net	Juste valeur
	%	\$ CA	%	\$ CA
Produits industriels	23,6 %	12 632 148	16,6 %	8 117 858
Services financiers	18,5 %	9 907 688	0,0 %	–
Biens de consommation courante	16,7 %	8 957 876	10,1 %	4 947 186
Énergie	12,3 %	6 581 338	11,5 %	5 635 689
Matières	7,6 %	4 073 544	0,0 %	–
Technologies de l'information	6,6 %	3 564 376	7,1 %	3 481 950
Biens de consommation discrétionnaire	5,3 %	2 818 816	0,0 %	–
Total des actions	90,6 %	48 535 786	45,3 %	22 182 683
Autres actifs, moins les passifs	9,4 %	5 064 841	54,7 %	26 680 200
Total de la valeur liquidative	100,0 %	53 600 627	100,0 %	48 862 883

11. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Aucun événement important ne s'est produit après la date de l'état de la situation financière ni après la date d'autorisation des états financiers qui, selon la direction, exigerait la présentation d'autres renseignements dans les états financiers.

12. APPROBATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers ont été approuvés par le gestionnaire et le fiduciaire, et leur publication a été autorisée le 26 mars 2020.